



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juillet 2021 à 19H30

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Saint-Gingolph, convoqué régulièrement en date du vingt-huit juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : Mme Géraldine PFLIEGER, maire

Maire-adjoints présents : M. Rémi COUZINIÉ, M. Gérald CRAQUELIN, Mme Jocelyne ROCHIAS, M. Joël GRANDCOLLOT-BENED,

Conseillers présents : Mme Christelle LYONNET-BONNAZ, M. Jérôme BRAIZE, M. Gautier HOMINAL

Absents : Mme Ludovine PRINCE, M. Olivier CHRÉTIEN, Mme Mélina WILFLING, Mme Marjorie Horvath, M. Lucien-Abel MATHIEU, M. Philippe CASANOVA, Mme Gaëlle GERAUDEL

Pouvoirs : Mme Ludovine PRINCE à M. Joël GRANDCOLLOT-BENED

Votes possibles : 9

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROCHIAS

1- Décision modificative n°2 du budget principal

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L ; 2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-13 et suivants,

VU les délibérations du Conseil municipal en date du 08 avril 2021 approuvant le budget principal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu'elles figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

APRÈS en avoir entendu le rapport de Mme le Maire, précisant que cette décision modificative est liée à des dépenses non anticipées dans le budget primitif,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

Investissement :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
16878/041	Autres dettes - autres organismes		12 193,72
2315/23	Immos en cours	-30 000,00	
261/26	Titres de participation	30 000,00	
27638/041	Autres établissements publics	12 193,72	
Total		12 193,72	12 193,72

2- Subventions aux associations

M. Joël GRANDCOLLOT-BENED, Maire-adjoint, présente la proposition de la Commission Développement et l'évaluation de la prestation des associations en termes de soutien à la jeunesse, d'animation du village et de participation aux manifestations. Il est proposé d'inclure dans la ligne budgétaire « subventions » les cotisations payées à différentes associations.

Considérant le rôle des associations dans notre village pour l'éducation de nos enfants ainsi que pour son animation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, d'accorder les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Élèves 800 euros
- Association des Amis de la Cochère L'Aurore 600 euros
- Groupe folklorique Le Vieux Saint-Gingolph 300 euros
- Gymnastique La Coccinelle 1'400 euros
- Sauvetage de Bret-Locum 500 euros
- Sauvetage de Saint-Gingolph 500 euros
- Ski-club Saint-Gingolph/Port-Valais 1'000 euros
- Société de musique Les Enfants des 2 Républiques 1'500 euros
- Union Sportive Espérance Saint-Gingolph 2'000 euros (dans le cadre des 100 ans du club)

DECIDE de renouveler les adhésions suivantes :

- Association des Amis du Musée : 100 euros
- Association Patrimoine de Saint-Gingolph : 100 euros
- Association RER Sud Léman : 100 euros
- Cluster Eau Lémanique : 500 euros
- FNACA Thonon 100 euros
- FNACA Evian 100 euros
- ONAC 100 euros
- Léman 180 250 euros

3- Divers

Demande de subvention au titre du Fonds de concours pour la rénovation énergétique de la salle de sports et sa conversion en nouvelle Mairie

Madame le Maire présente au Conseil le projet de rénovation énergétique de notre ancienne salle de sports et sa transformation en nouvelle Mairie.

Ce projet s'inscrit dans un projet global de grande ambition au plan énergétique que nous portons à l'échelle communale :

- en termes de production énergétique, il sera raccordé au nouveau réseau de chaleur renouvelable à partir de l'eau du Lac Léman : boucle d'O – Saint-Gingolph, en cours de construction et dont les infrastructures de production seront situées au rez de chaussée du bâtiment, dans l'enceinte de la salle des fêtes en travaux ;
- en termes d'efficacité énergétique, le projet se dote de la plus forte ambition, en droite ligne avec le programme ACTEE. Il a été porté conjointement avec notre Conseiller en énergie partage du SYANE et avec l'Ademe dont nous avons bénéficié de l'AMO pour disposer du meilleur standard énergétique (voir analyse ci-joint).

La demande de financement se concentre sur le lot "Mairie" (TO3) qui n'a pas débuté et aucunement le lot salle des fêtes pour lequel les travaux sont en cours. Cette aide ne concerne pas non plus le volet construction bois pour lequel nous avons bénéficié du programme Leader.

Le coût du projet (hors lot bois local) s'élève à : 582'052 € de travaux et 107'000 € d'études, soit un total de 689'052 €.

L'autofinancement communal sera de 137'810,4 € au minimum, soit 20% du coût.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds de concours CCPEVA : 48'000€
- DETR 2021 : 150'000 €
- CDAS 2022-23 : 300'000 €
- Région bonus relance 22 : 50'000 €

Soit un financement public prévisionnel total de 548'000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant que ce projet permettra de poursuivre les ambitions de la commune en termes d'efficacité et de transition énergétique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
Décide

- De soutenir le projet de rénovation de rénovation énergétique de la salle de sports et sa conversion en nouvelle Mairie ;
- De donner l'autorisation et les pouvoirs au Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document y afférent.

En cas de défaillance de l'un des organismes précités, il est entendu que la commune de Saint-Gingolph se substituera à lui et supportera cette charge financière supplémentaire.

Avenants n°5 au marché de travaux de réaménagement du Quai André Chevallay Lot 1 a

Vu le marché relatif aux travaux de réaménagement du Quai André Chevallay

Vu le montant initial de ce marché de 1 490 272,39 € HT pour le Lot 1a

Vu les avenants 1, 2, 3 et 4 portant le nouveau montant total du marché une fois pris en compte ces 4 avenants à 1'625'400,30 €HT soit 1'950'480,36 € TTC

Considérant que le cinquième avenant a pour but la prise en compte d'un certain nombre de modifications contractuelles relatives au contenu des travaux à réaliser et aux délais de réalisation :

- Prise en compte d'un certain nombre de travaux supplémentaires générés par des aléas de chantier
- Prise en compte des incidences de la pandémie COVID 19 et des conventions ayant permis d'assurer une reprise rapide d'activité lors du confinement de Mars-Juin 2020

- Prise en compte des incidences du projet de création d'une boucle de chaleur sur le décalage d'une partie des prestations de finitions des quais.
- Prise en compte d'une prolongation du délai d'affermissement de la TO5, du fait des incidences de la pandémie COVID 19

Considérant que l'incidence financière du cinquième avenant s'élève à 77938.21 € HT pour les aléas liés au chantier de réparation et pour 25 095,00 € HT pour les surcoûts liés au COVID, soit un total de 103 033 €HT.

Soit un nouveau montant total du marché de Total une fois pris en compte ces 5 avenants de 1'728'433, 51 €HT soit 2'074'120,21€ TTC.

Par ailleurs une tranche optionnelle 6 est créée pour les travaux d'aménagement reportés boucle de chaleur.

Le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant 5 au marché relatif aux travaux de réaménagement du Quai André Chevally et fixant dès lors le montant du marché à hauteur de 1'728'433, 51 €HT.

Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement du Quai André Chevally Lot 2 Serrurerie

Vu le marché relatif aux travaux de réaménagement du Quai André Chevally

Vu le montant initial de ce marché de 416'965 € HT pour le Lot2 Serrurerie

Considérant que cet avenant a pour but la prise en compte d'un certain nombre de modifications contractuelles relatives au contenu des travaux à réaliser et aux délais de réalisation :

- prise en compte d'un certain nombre de travaux supplémentaires générés par des aléas de chantier
- prise en compte d'une prolongation du délai d'affermissement de la TO5, du fait des incidences de la pandémie COVID 19

Considérant que l'incidence financière du premier avenant s'élève à - 10 216,00 € HT

Soit un nouveau montant total du marché une fois pris en compte cet avenant de 406 749,00 €HT soit 488 098,80 €TTC

Le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant 1 au marché relatif aux travaux de réaménagement du Quai André Chevally Lot 2 Serrurerie et fixant dès lors le montant du marché à hauteur de 488 098,80 €HT.

Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement du Quai André Chevally Lot 3 Aménagements Paysagers

Vu le marché relatif aux travaux de réaménagement du Quai André Chevally

Vu le montant initial de ce marché de 813 685,32 € HT pour le Lot 3 Aménagements paysagers

Considérant que cet avenant a pour but la prise en compte d'un certain nombre de modifications contractuelles relatives au contenu des travaux à réaliser et aux délais de réalisation :

- prise en compte d'un certain nombre de travaux supplémentaires générés par des aléas de chantier
- prise en compte d'une prolongation du délai d'affermissement de la TO5, du fait des incidences de la pandémie COVID 19

Considérant que l'incidence financière du premier avenant s'élève à +7 611.05 € HT

Soit un nouveau montant total du marché une fois pris en compte cet avenant de 821 296,37 €HT soit 985'555,64 €TTC

Le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant 1 au marché relatif aux travaux de réaménagement du Quai André Chevallay Lot 3 Aménagements Paysagers et fixant dès lors le montant du marché à hauteur de 821 296,37 €HT.
